

JOURNAL DU COMITE D'INTERET DE QUARTIER

DE SAINT PIERRE LES MARTIGUES

Mars 2005 N°5

14 Chemin des Ecoles Tél.: 04 42 81 17 04

<http://ciqsaintpierre.free.fr>



COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 1^{ER} MARS A LA MAIRIE

La réunion publique de clôture de l'enquête publique concernant le changement du POS au Vallon du Fou s'est tenue mardi 1^{er} mars en Salle de Conférences de l'Hôtel de Ville.

Mr Lombard, en première intervention, rappelle quel était l'objet de l'enquête publique qui vient de s'achever, à savoir une demande de changement de POS, et précise qu'une autre enquête portera sur le projet de décharge, même si, reconnaît-il, les deux sont liés.

Ensuite, il présente les résultats de la mise en place du tri sélectif sur Martigues qui, jusqu'à présent "donne de très bons résultats" puisque le volume trié représente déjà 15 % des déchets, ce qui est exceptionnel, l'objectif étant d'atteindre 20 à 25 %.

Reste donc 75 %. Pour lui, deux solutions possibles : l'incinération et l'enfouissement. L'incinération "nous obligerait à prendre les ordures d'autres communes" et sur l'incinérateur, il y aurait "beaucoup à dire", donc le procédé n'est pas retenu. Après avoir affirmé que sur la future décharge il n'y aurait pas d'odeurs et rappelé que la ville de Martigues ne prélevait pas de taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, il passe la parole à Mr Charroux, président de la CAOEB.

L'argument "absence de taxe d'enlèvement des ordures ménagères" est utilisé très souvent par nos élus : certes, il n'y a pas de ligne spécifique sur nos feuilles d'imposition, mais le financement de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères reste public, donc nous payons bien l'enlèvement et le traitement de nos déchets, aussi inutile de nous "culpabiliser" ...

Celui-ci rappelle alors les principales missions d'une communauté d'agglomération et précise que la gestion de l'eau et des déchets sont "des compétences optionnelles d'une communauté d'agglomération". Il insiste sur la notion de "service public", de "gestion publique sur notre territoire". De ce fait, "la gestion de la décharge sera municipale".

C'est ensuite à Mr Cheinet de prendre la parole pour nous présenter le projet du centre d'enfouissement des déchets. Il justifie le choix de la décharge par rapport à d'autres solutions possibles pour "éviter une aventure financière" et se situe dans une politique de "gestion durable de nos déchets". La gestion de la décharge sera une "gestion écologique" et correspondra à un "service public dans l'intérêt de la population (...) sans impôt supplémentaire, sans taxe d'enlèvement des ordures

ménagères". Et puisque "le Plan Départemental s'enlise (...) Martigues prend les devants et annonce" sa propre solution : un centre d'enfouissement des déchets ultimes au Vallon du Fou. Des études faites fin des années 90 ont recensé les différents sites possibles en fonction de contraintes géologiques et environnementales, et "il y avait un seul lieu dont la géologie s'y prêtait et c'était là".

"Nous voulons faire un centre de traitement de haute qualité environnementale avec une déchetterie, une unité de compostage (...) et une unité de stockage des déchets non recyclables (...) lorsque les produits fermentescibles donneront par fermentation du biogaz, on le revalorisera pour une production d'énergie-chaleur (...) il n'y aura pas d'odeurs particulières (...) toutes les études montrent que cela ne va pas générer d'odeurs, d'autant plus que je vais nous donner les moyens techniques d'éviter cela (...) nous allons respecter la législation sur les déchets ultimes" sont les éléments principaux de présentation du projet. Mr Cheinet explique le principe de gestion de la décharge : des casiers de 2 ha environ divisés en alvéoles de 2000 m² où "chaque soir (...) on recouvre de terre : donc pas d'envols, pas d'odeurs, dans l'immédiat. Des odeurs pourraient se faire plus tard, au fur et à mesure de la fermentation. Mais le casier étant fini (...) on capte le biogaz pour produire de la chaleur". La présence de filets contre les envols, l'aspersion d'eau pour éviter les poussières "tout cela fait que les habitants n'auront pas de nuisances sensibles".

Il subsiste encore beaucoup de "flou" et de contradictions, autour de l'aspect technique du projet notamment en ce qui concerne les odeurs dont le dossier officiel du bureau d'études ANTEA reconnaît qu'elles seront inévitables.

Mr Régis intervient alors pour expliquer la démarche du choix du site et le pourquoi du changement du POS.

Ensuite, viennent les questions des habitants qui portent essentiellement sur le risque éventuel d'envols et la présence d'odeurs. Pour les envols, la réponse a été : il n'y en aura pas dans la mesure où les déchets seront "compactés" avant d'être déchargés. Pour les odeurs, la réponse de Mr Boullerne a été : "une exploitation alvéole par alvéole sera l'élément-clé pour stabiliser la production de méthane" et la multiplication des puits de captage pour récupérer plus facilement les gaz feront "qu'il n'y aura pas d'odeurs (...)", car "jamais on n'imposera aux habitants de Martigues quelque chose qui peut nuire" a déclaré Mr Lombard.

LE 3 MARS 2005 LE CIQ A PARTICIPE A LA REUNION
DE LA COMMISSION CONCERTATION DECHETS (CCD)

Les représentants des associations ont d'abord soulevé le problème du démarrage de l'enquête publique sur le changement de POS au Vallon du Fou qui s'est fait sans que personne ne soit au courant. La municipalité s'est engagée à prévenir chaque participant à la CCD du démarrage de la prochaine enquête qui doit avoir lieu en juin sur l'installation du Centre d'Enfouissement des Déchets.

Une visite d'un site avec fonctionnement de torchères au biogaz sera organisée pour les participants à la CCD (plusieurs personnes du CIQ y participeront).

La municipalité a également accepté que les membres de la CCD puissent consulter le dossier avant qu'il ne soit définitivement bouclé et soumis à l'enquête publique : ceci est un grand pas dans le sens d'une concertation véritable.

Le projet du Vallon du Fou concerne 25 hectares sur lesquels seront implantés un Centre d'Enfouissement des Déchets (11 hectares), un Centre de Compostage des déchets verts, et une Déchetterie. Outre les bâtiments il y aura aussi 2 bassins de rétention, un pour les eaux de pluies et un pour les jus qui couleront des ordures ménagères en fermentation.

Le Centre de Compostage fonctionnera avec un système de ventilation qui aspirera l'air sous le tas et le mettra en dépression, ensuite l'air aspiré sera évacué au travers d'un filtre biologique pour capter les odeurs.

Un certain nombre d'éléments qui nous ont été donnés ou que nous avons trouvés dans le dossier sont plutôt inquiétants :

1°) Nous avons appris, pour la 1^{ère} fois, que la municipalité voulait mélanger des boues de station d'épuration aux ordures ménagères. (les boues de station d'épuration c'est ce qui sent si mauvais quand on passe sur l'autoroute A55 à la hauteur de Gignac)

2°) Le dossier reconnaît à maintes reprises qu'il va y avoir dégagement de mauvaises odeurs mais conclut que les émissions d'odeurs ne sont pas retenues comme source potentielle de nuisances pour le voisinage.

3°) Il y aura une torchère (5,34 m de haut) qui brûlera les gaz qui se dégageront de la fermentation des ordures ménagères. Cette torchère brûlera jusqu'à 1000 m3 de gaz à l'heure (maximum atteint la 28^{ème} année d'existence de la décharge). Le problème c'est qu'il est prévu qu'elle s'éteigne chaque fois qu'il n'y aura pas assez de gaz à brûler, qui se répandront alors dans l'atmosphère. De toute manière on ne peut récupérer au maximum que 80% du gaz, les autres 20% se dégagent directement dans l'atmosphère.

LE CIQ MAINTIENT SA POSITION :
A SAVOIR QUE NOUS PENSONS QUE LA
SOLUTION TECHNIQUE RETENUE EST
DEPASSEE ET PRESENTE DES
INCONVENIENTS INACCEPTABLES POUR
LA QUALITE DE VIE ET LA SANTE DES
HABITANTS ALENTOUR.
CE QUE NOUS AVONS PU VOIR DU
DOSSIER NE DISSIPE PAS NOS CRAINTES,
BIEN AU CONTRAIRE.



LA PETITION QUE NOUS AVONS FAIT SIGNER AVEC LE CIQ DES LAURONS CONTRE LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT DU VALLON DU FOU ET SES ODEURS A RECUEILLI ENVIRON 1050 SIGNATURES ET A ETE REMISE AU MAIRE DE MARTIGUES AINSI QU'AU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

La grande majorité des signatures émanaient d'habitants des quartiers exposés aux nuisances de la décharge, mais aussi de salariés et d'entreprises de la zone industrielle sud, ainsi que de quelques étrangers venant passer leurs vacances dans le vallon.